#Conseils

Les détecteurs vous assurent votre sécurité

La fumée ou le monoxyde de carbone sont des dangers pour votre habitation, les détecteurs permettent de les identifier afin de vous protéger. Découvrez ci-dessous les informations liées à ces deux détecteurs pour mieux les comprendre.

Détecteur de fumée
Détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF)

Détecteur de monoxyde de carbone

Contexte : obligations, responsabilités ...

Obligatoire depuis 2015

L'obligation d'installer au moins un détecteur dans le logement incombe à son **propriétaire** et doit s'assurer de son bon fonctionnement si le logement est mis en **location**.

Pas obligatoire dans votre logement

Il est cependant **fortement conseillé** d'en installer un. Libre aux propriétaires ou aux locataires de l'installer.

Si l'installation est faite dans le cadre d'une location, le locataire est tenu d'**informer le propriétaire**.

L'importance d'être équipé de détecteurs au sein de votre foyer

Il permet d'identifier une **présence de fumées** ou de **particules de vapeur** dans l'air susceptible de déboucher sur un départ de feu.

En moyenne, chaque année en France : **65 000 incendies** sont comptabilisés, pour **200 décès** et près de **9 000 blessés.**

A savoir que le risque de succomber dans un incendie, pendant son sommeil est **divisé par deux** dans les logements qui sont équipés d'un détecteur.

Doit comporter la mention CE et respecter la norme NF EN 14604

Pour plus d'information **cliquez-ici**

Il détecte la présence de monoxyde de carbone (CO), un **gaz toxique** inodore et incolore qui peut provoquer de nombreux **symptômes**.

Chaque année, en moyenne en France : **1300 intoxications** et d'une **centaine de décès** sont recensés.

Les appareils suivants peuvent le générer (mal entretenus ou dans des pièces peu ventilées) :

- **Chaudière** (bois/charbon/gaz/fioul), **Chauffe-eau**, **chauffe-bain**,
- **Inserts de cheminée, Poêle, Chauffage d'appoint,**
- **Cuisinière** (bois/charbon/gaz), **Brasero,**
- **Groupe électrogène** (essence/fioul)**, Moteur thermique**

Doit être conforme à la norme EN 50291

Pour plus d'information **cliquez-ici**

Nos conseils à appliquer au quotidien

Faites **vérifier et entretenir** votre appareil de chauffage chaque année **avant l'hiver**.

Utilisez vos **appareils de cuisson** (brasero et vos groupes électrogènes) **à l'extérieur.**

Aérez au moins **10 minutes par jour** vos pièces à vivre.

Respectez le **mode d'emploi** des appareils de chauffage et de cuisson.

Pour toute demande d'information concernant les détecteurs, veuillez nous contacter

09 70 80 92 12 Service gratuit + prix appel

